



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 46302

### Texte de la question

M. Daniel Garrigue appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de postes mis au concours du CAPES d'occitan pour la session 2004. Il tient à rappeler que par la circulaire n° 95-086 du 7 avril 1995 l'Etat s'est engagé à contribuer à la transmission des langues et cultures régionales et à préserver cet élément essentiel du patrimoine culturel et linguistique de la nation. Or, l'insuffisance du nombre de postes d'enseignant ne facilite pas l'accessibilité à l'apprentissage de ces langues, ce qui est notamment le cas pour la langue occitane. Bien que l'occitan soit la langue régionale qui bénéficie du plus grand nombre d'enseignants, on constate qu'en valeur relative et par département concerné, elle est la plus mal dotée. Il existe donc une véritable disparité entre cette langue régionale et les autres. Ainsi est-il plus aisé pour un jeune Français de Corse ou de Catalogne d'étudier sa langue régionale. L'ouverture de seulement quatre postes en 2004 ne permettra donc pas d'améliorer cette situation et les intéressés voient dans cette décision une réelle menace pour la transmission de la langue et de la culture occitane. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il entend réexaminer sa décision et ainsi permettre d'améliorer l'accès à l'enseignement de la langue occitane.

### Texte de la réponse

La préservation et la transmission de cet élément de la richesse du patrimoine culturel et linguistique national que représentent les langues et cultures régionales, particulièrement en ce qui concerne la langue occitane, sont l'objet de toute l'attention des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, au travers de leurs actions, s'emploient à améliorer les conditions de leur enseignement et de leur diffusion. La détermination du volume global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour la session 2004 s'est appuyée sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment à la retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. L'enseignement de l'occitan s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, ce qui a conduit à recruter un nombre important d'enseignants. Cette discipline est ainsi celle qui comporte, parmi les différentes langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. En effet, bien que créée en 1992, plus tardivement que les autres sections de langues régionales, la section « occitan-langue d'oc » au CAPES a bénéficié d'un accroissement du nombre de postes ouverts au concours externe de 143 % en dix ans contre une moyenne de 128 % pour l'ensemble des langues régionales. La demande d'enseignement dans cette spécialité est désormais couverte. En effet, pour la rentrée

2004, le nombre de néo-titulaires à affecter issus des concours 2003 (14) est très largement supérieur au besoin d'enseignement (1). Ceci signifie que plusieurs jeunes enseignants ne se verront pas proposer un service complet en enseignement ou en remplacement. De plus, compte tenu de la moyenne d'âge des professeurs de cette discipline qui est de trente-sept ans et demi, peu de départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années. Dans ce contexte, l'ouverture, pour la session 2004, de quatre postes au concours externe contribue au maintien de la filière universitaire. Par ailleurs, au titre de la même session, l'ouverture d'un poste au concours réservé, qui doit permettre l'intégration d'un agent non titulaire, participera à la politique de résorption de l'emploi précaire dans cette discipline.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46302

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 septembre 2004, page 6943

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 10016